Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-243500659-20260212-D2026_02_10-DE

Pays de Châteaugiron Communauté

**Extrait du registre des délibérations** **2026 – 02 – 10**
Décision du 12 février 2026

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE

L'an deux-mille-vingt-six, le **12 février** à 20h, le Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté, dûment convoqué par le Président, Dominique DENIEUL, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté.

| | |
|---|---|
| ***Date de convocation*** | 6 février 2026 |
| ***Nombre de membres*** | En exercice : 32<br>Quorum : 17<br>Présents : 23<br>Votants : 30 (dont 7 pouvoirs) |
| ***Présents*** | **Châteaugiron :** Jean-Claude BELINE, Olivier BODIN, Anne-Marie ECHELARD, Françoise GATEL, Schirel LEMONNE, Christian NIEL, Yves RENAULT, Catherine TAUPIN.<br>**Domloup :** Sébastien CHANCEREL, Sylviane GUILLOT, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jacky LECHABLE.<br>**Noyal-sur-Vilaine :** Anne CARRÉE, Emmanuel CASADO, Benoît FOUCHER, Marielle MURET-BAUDOIN, Pierre-Yves TANVET.<br>**Piré-Chancé :** Dominique DENIEUL, Jean-Benoît DUFOUR, Christelle GAUTIER.<br>**Servon-sur-Vilaine :** Dominique MARCHAND, Rozanne JAMAIN, Melaine MORIN. |
| ***Absents excusés*** | Denis GATEL (pouvoir à Catherine TAUPIN), Chantal LOUIS (pouvoir à Christian NIEL), Laëtitia MIRALLES (pouvoir à Anne-Marie ECHELARD), Jean-Pierre PETERMANN (pouvoir à Yves RENAULT), Christelle HOUIZOT (pouvoir à Emmanuel CASADO), Louis HUBERT (pouvoir à Marielle MURET-BAUDOIN), Sophie RANDUINEAU-PIROT (pouvoir à Rozanne JAMAIN). |
| ***Absents*** | Anne MALLET, Evelyne PANNETIER. |
| ***Secrétaire de séance*** | Yves RENAULT |

## Concession de service public pour l'exploitation et la gestion des crèches et micro-crèches intercommunales : approbation du soumissionnaire, motifs du choix et économie générale du contrat

Dominique DENIEUL précise que :
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1411-1 et suivants et ses articles R.1411-1 et suivants,
Vu le code de la commande publique,
Vu la délibération n°2025-05-03 en date du 15 mai 2025 approuvant le principe du recours à une concession de service public pour l'exploitation et la gestion des crèches et micro-crèches intercommunales,
Vu le procès-verbal de la Commission de Délégation de Service Public en charge de l'analyse des candidatures, établi lors de sa réunion du 16 septembre 2025,
Vu le procès-verbal de la Commission de Délégation de Service Public en charge de l'analyse des offres initiales établi lors de sa réunion 2 décembre 2025, et émettant un avis favorable à l'engagement des négociations avec les candidats ayant remis une offre,
Vu le procès-verbal relatif à la négociation avec les candidats établi le 11 décembre 2025,
Vu le procès-verbal relatif à l'analyse des offres finales établi le 20 janvier 2026,
Vu la mise au point du contrat,
Vu le projet de contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation et la gestion des crèches et micro-crèches intercommunales,
Vu le rapport du Président exposant les motifs du choix du soumissionnaire et l'économie générale du contrat (document en annexe),

Considérant que, conformément à l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, à la fin de la procédure de concession du service public, l'autorité exécutive de la collectivité saisit le Conseil communautaire du choix du concessionnaire auquel il a procédé en lui exposant ses motifs et présente l'économie générale du contrat,

Considérant que l'ensemble contractuel est composé du contrat de concession de service public et de ses annexes,

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-243500659-20260212-D2026_02_10-DE

Considérant qu'au terme des négociations, le Président propose au Conseil communautaire l'approbation de l'offre de la société Les Petits Chaperons Rouges (LPCR) et de son offre présentée dans le rapport en annexe, dans la mesure où cette offre répond à l'ensemble des attentes de la Communauté de communes et dans la mesure où ce soumissionnaire est le mieux classé,

Il est proposé d'approuver le choix de la société Les Petits Chaperons Rouges (LPCR) en qualité de concessionnaire du service public pour l'exploitation et la gestion des crèches et micro-crèches intercommunales.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :**

- ✓ d'approuver le choix de la société Les Petits Chaperons Rouges (LPCR) en qualité de concessionnaire du service public pour l'exploitation et la gestion des crèches et micro-crèches intercommunales, à compter du 22 août 2026, pour une durée de 5 ans ;
- ✓ d'approuver les termes du contrat de concession et ses annexes ;
- ✓ d'autoriser le Président à exécuter cette décision, à signer le contrat de concession et tout document s'y rapportant.

Pour copie conforme,
Le Président,

**Dominique DENIEUL**

Le Secrétaire de séance,

**Yves RENAULT**